



Le 15 juin 2020

Par courriel et SDÉ

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 5211
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

Objet : Révision du critère A-10 par le NPCC : Demande de retrait de certaines installations de transport du registre
Votre référence: R-4120-2020 / Notre référence : R060647

Chère consoeur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** ») procède par la présente au suivi de la décision D-2020-062 (la « **Décision** »).

Il dépose ainsi dans le présent dossier une version complète du Registre, dans sa version française et anglaise, intégrant la codification de la suspension temporaire des Lignes du Registre, telle que prononcée par la Décision, comme pièce **HQCF-2, documents 1 et 2**, ainsi qu'une liste des pièces révisée.

Tel que mentionné dans sa communication du 11 juin dernier, le Coordonnateur indique qu'afin d'éviter que plusieurs versions différentes du Registre ne soient déposées de façon concomitante, le Coordonnateur dépose également simultanément dans les dossiers R-4073-2018 et R-4095-2019 Phase 2 le Registre qui reflète donc également les suivis de décision D-2020-052 et D-2020-065.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL
JC/jl